

# OBSÈQUES APRIL

POUR NE LAISSER  
QUE DE BONS SOUVENIRS



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

# OBSÈQUES APRIL, L'ASSURANCE TRANQUILLITÉ POUR VOUS ET VOS PROCHES

Une assurance obsèques est un contrat qui accompagne votre famille et vous garantit un capital qui financera vos funérailles. Elle vous permet ainsi de protéger financièrement vos proches, tout en les soulageant et en les accompagnant dans les différentes formalités qu'ils auront à accomplir.

## SAVEZ-VOUS À COMBIEN S'ÉLÈVENT LES FRAIS D'OBSÈQUES ?

- › Les frais d'obsèques atteignent 4 000 € en moyenne (Source INSEE). Vos obsèques peuvent donc poser des difficultés de financement pour vos proches.

### TARIFS MOYENS CONSTATÉS POUR DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES :

Inhumation	4 000 €
Crémation	3 500 €



- › D'autres frais peuvent s'ajouter comme le soin de conservation du corps (entre 250 et 700 €) ou le véhicule funéraire avec porteurs (jusqu'à 600 €).

Source : dossierfamilial.com (dec 2014)

## OBSÈQUES APRIL : LA SOLUTION SIMPLE ET SÛRE

Vous pouvez prévoir le financement de vos obsèques<sup>(1)</sup>, et éviter ainsi à vos proches de les assumer financièrement, tout en leur permettant d'être accompagnés dans les démarches le moment venu.

- › Un capital garanti
- › Accessible jusqu'à 80 ans
- › Un tarif attractif sans frais d'échéance et qui restera fixe pendant toute la durée du contrat
- › Une couverture dès la prise d'effet du contrat, en cas d'accident et au bout d'une année en cas de maladie
- › Une assistance<sup>(2)</sup> complète, pour accompagner vos proches dans toutes leurs démarches



- › Aucune formalité médicale
- › En cas de souscription en couple, vous bénéficiez d'une réduction de 10% à vie sur les 2 contrats **AVANTAGE APRIL**

<sup>(1)</sup> Le capital choisi lors de la souscription servira uniquement au règlement de vos obsèques. Mais le capital souscrit est susceptible de ne pas être suffisant pour en financer l'intégralité.

<sup>(2)</sup> Voir conditions et limites dans les conditions générales.

# DES GARANTIES SÛRES ET ADAPTÉES

› Les garanties sont viagères. Le capital que vous avez choisi est garanti dès lors que vous vous acquittez de vos cotisations.

CAPITAL OBSÈQUES*		
Minimum	Maximum	Par tranche de
2 000€	12 000€	1 000€

\* Conformément au montant indiqué sur votre certificat de souscription

## DES SERVICES POUR VOUS ET VOS PROCHES, DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

### DÈS LA SOUSCRIPTION

- › **Service d'informations** administratives et juridiques.
- › **Enregistrement des souhaits** de l'assuré pour ses obsèques.

### AU MOMENT DU DÉCÈS

#### POUR L'ASSURÉ

Dans le cas d'un décès à plus de 50 km du domicile en France ou à l'étranger :

- › Organisation et **prise en charge du transport du corps** jusqu'à l'établissement de l'opérateur funéraire en France.
- › **Frais de cercueil ou d'urne** (763 € TTC maximum).
- › Coordination des obsèques.

#### POUR LES PROCHES

S'ils sont en voyage avec l'assuré au moment du décès :

- › **Retour au domicile des membres de la famille** restés sur place.
- › **Acheminement d'un accompagnateur** ou proche (pour les enfants de moins de 15 ans ou personnes handicapées).
- › **Retour au domicile des animaux de compagnie.**

### APRÈS LES OBSÈQUES

- › Service d'informations juridiques et administratives.
- › **Prise en charge des frais de taxi** pour les déplacements liés aux démarches suite aux obsèques (153€ maximum).

#### À NOTER

La prise en charge des prestations s'effectue dans la limite des conditions générales de l'assistance.



# LIBÉREZ VOS PROCHES D'UN POIDS FINANCIER

## QUE DEVIENT MON CAPITAL LE JOUR DE MON DÉCÈS ?

1

**Paiement des frais d'obsèques**  
dans la limite du capital assuré à :



La société  
de pompes  
funèbres

OU



La personne  
ayant payé les  
frais d'obsèques

2

**Reversement du solde éventuel**  
du capital assuré par ordre de priorité à :



Votre conjoint



Vos enfants



Vos ascendants



Vos héritiers

La personne physique qui a financé mes obsèques ou l'entreprise de pompes funèbres ayant pris en charge mes obsèques, à hauteur des frais engagés, et pour le solde éventuel du capital mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître vivants ou représentés par parts égales, à défaut mes ascendants par parts égales, à défaut mes héritiers par parts égales<sup>(1)</sup>.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### FISCALITÉ ET DÉLAI

- › Le capital étant versé à la personne ou à la société qui règlera les obsèques, il n'est pas soumis à la fiscalité de l'assurance vie à concurrence du montant des frais d'obsèques.
- › Le solde éventuel du capital non affecté au paiement des obsèques est soumis à la fiscalité particulière de l'assurance vie.

## COMPRENDRE VOTRE COTISATION

**Cotisation en âge à la souscription** : plus tôt vous souscrivez, moins votre cotisation sera élevée. Son montant restera le même pendant toute la durée de votre contrat.

**Calcul de votre cotisation** : pour le calcul de votre cotisation, votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année de prise d'effet de votre contrat.

Exemple : la souscription prend effet le 01/02/2016, l'assuré est né le 25/10/1966, il aura donc 50 ans au 31/12/2016. Sa cotisation sera alors celle correspondant à 50 ans.

Quel que soit le type de cotisation, vos bénéficiaires percevront à votre décès le capital souscrit<sup>(2)</sup>.

### Les différents types de cotisations mensuelles au choix :

- › viagères : cotisations versées pendant la durée de votre vie,
- › 10 ans : cotisations temporaires versées pendant 10 ans
- › 15 ans : cotisations temporaires versées pendant 15 ans,

<sup>(1)</sup> Concernant le solde éventuel du capital, Vous pourrez désigner ultérieurement d'autres Bénéficiaires par avenant ou suivant toute autre forme juridiquement valide notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La clause bénéficiaire peut être modifiée si celle-ci n'est plus appropriée. Nous attirons votre attention sur le fait que la désignation devient irrévocable en cas d'acceptation par le Bénéficiaire. En saisissant ces informations, vous acceptez le Traitement de vos données personnelles.

<sup>(2)</sup> Conformément aux conditions générales.

# COMPLÉTEZ VOTRE PROTECTION AVEC UN CONTRAT SANTÉ ADAPTÉ : MA SANTÉ ÉVOLUTIVE

## MA SANTÉ ÉVOLUTIVE ADAPTÉE AUX BESOINS DES 50 ANS ET PLUS



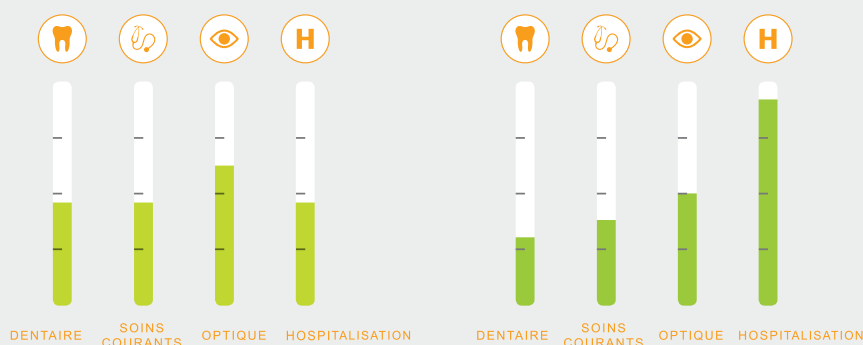
La 1<sup>ère</sup> complémentaire santé qui évolue avec vous sans changer de tarif <sup>(1)</sup>  
 Le besoin en hospitalisation devient plus important à mesure que l'âge avance.  
 Ma santé évolutive vous propose 3 niveaux évolutifs permettant d'accéder à une couverture différente au moment où vous le souhaitez si vos besoins évoluent, dans les 2 sens <sup>(1)</sup> et pour un tarif identique !

### EXEMPLE



Sylvie habite en Loire-Atlantique, elle souscrit Ma santé évolutive Niveau 3 à l'âge de 65 ans pour 71,89 €/mois.

En fonction de l'évolution de ses besoins, elle peut choisir d'opter pour le Niveau 3 Hospitalisation au moment où elle le souhaite pour le même tarif <sup>(1)</sup> et ainsi être mieux protégée en cas d'hospitalisation.



55 ANS



65 ANS



70 ANS



75 ANS

La cotisation sera identique <sup>(1)</sup>

#### À SAVOIR

Les dépenses de santé sont multipliées par 3.5 entre 55 et 80 ans.

Le coût d'une hospitalisation peut varier entre 66 et 446 €/jour <sup>(2)</sup>.

NIVEAU 3

NIVEAU 3 → NIVEAU 3 HOSPITALISATION

## DES GARANTIES ET SERVICES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

### HOSPITALISATION ET CHAMBRE PARTICULIÈRE

Prise en charge des honoraires chirurgicaux jusqu'à 400% <sup>(3)</sup> de la base de remboursement de la Sécurité sociale, et jusqu'à 100 €/jour pour les frais de chambre particulière

### CONSULTATIONS

Généralistes et spécialistes jusqu'à 300% de la base de remboursement de la Sécurité sociale

### PHARMACIE

Médicaments remboursés et non remboursés par la Sécurité sociale

### FRAIS DENTAIRES

Jusqu'à 400€ <sup>(3)</sup> pour les frais de prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale

### FRAIS OPTIQUES

Jusqu'à 550€ <sup>(3)</sup> par année d'adhésion/ assuré pour l'équipement optique

### APPAREILLAGE AUDITIF

Jusqu'à 1 200€ renouvelable tous les 3 ans/assuré pour les prothèses auditives

### MÉDECINE NATURELLE

Les consultations remboursées jusqu'à 175€ par année d'adhésion/ assuré

### CURE THERMALE

Prise en charge de 100% de la base de remboursement ainsi qu'un forfait jusqu'à 250€ par année d'adhésion

<sup>(1)</sup> Pour pouvoir changer de niveau, vous devez être assuré au minimum 12 mois consécutifs sur le niveau de garantie actif.

La cotisation sera identique au jour du changement de niveau de garantie (sous réserve de toute autre modification).

<sup>(2)</sup> Selon une étude L'Expansion (janvier 2013) réalisée auprès de 426 établissements publics en France.

<sup>(3)</sup> Montant de garantie à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'adhésion grâce au bonus fidélisation.

\* Offre réservée pour toute souscription simultanée en ligne d'Obsèques APRIL (d'un montant minimum de 180 € TTC/an) et de Ma Santé Evolutive. La réduction s'applique dès la souscription simultanée des 2 contrats sous réserve qu'ils restent actifs pendant les 6 premiers mois.

# AVANTAGES APRIL

## RÉDUCTIONS

### › Multi-équipement : Obsèques APRIL + Ma Santé Evolutive = -10% à vie sur les 2 contrats

Une offre de multi-équipement disponible également sur les contrats suivants : Mon assurance santé Pro, Mon assurance santé Globale, Ma Santé Essentielle + et Accident APRIL\*.

### › En cas de souscription en couple : -10% à vie sur les 2 contrats

AVANTAGE APRIL

#### Les réductions sont cumulables :

Par exemple :

Cotisation Obsèques APRIL = 500 € TTC / an  
Réduction couple -10 % = 450 € TTC / an



Réduction multi-équipement  
avec Ma Santé Evolutive  
= 450 € TTC -10%



Cotisation finale  
**405 € TTC/an**

\* Offre réservée pour toute souscription simultanée en ligne d'Obsèques APRIL (d'un montant minimum de 180 € TTC/an) et d'un contrat santé ou prévoyance éligible. La réduction s'applique dès la souscription simultanée des 2 contrats sous réserve qu'ils restent actifs pendant les 6 premiers mois.



# NOS SERVICES ET AVANTAGES



## VOTRE ESPACE ASSURÉ

Sur <https://monespace.april.fr> et sur votre mobile avec **APRIL Mon Espace**.

- › Simulez et consultez vos remboursements 7j/7 et 24h/24.
- › Demandez une prise en charge hospitalière, un devis optique ou dentaire.
- › Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents 24h/24 et 7j/7.
- › Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

<sup>(1)</sup> Les réductions auprès de nos partenaires sont valables en France métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

<sup>(2)</sup> Jusqu'à 5 parrainages par an récompensés chacun de 30 € de chèques-cadeaux - Règlement complet disponible sur <https://monespace.april.fr>

## VOTRE PROGRAMME D'AVANTAGES CLIENTS

- › **Vos réductions partenaires** : APRIL Santé Prévoyance a négocié pour vous des réductions exclusives<sup>(1)</sup> auprès de nombreux partenaires autour des univers de la santé, du bien-être, de la vie quotidienne, des loisirs et des vacances.
- › **Votre offre parrainage** : recommandez APRIL à vos proches et gagnez jusqu'à 150 €<sup>(2)</sup> de chèques-cadeaux.

Malgré notre attention permanente, des insatisfactions ou des difficultés peuvent parfois survenir. Vous pouvez alors exprimer votre réclamation en contactant votre conseiller habituel, soit par téléphone au 09 74 50 20 20, soit par mail, soit par courrier, soit depuis le formulaire « Une insatisfaction » sur votre Espace Assuré. En cas de difficulté persistante, vous pouvez adresser votre demande à notre Service Réclamations (par mail : [reclamations@april.com](mailto:reclamations@april.com) ou par courrier : Service Réclamations - APRIL Santé

Prévoyance - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03). Si la réponse ne vous satisfait pas, et si aucune solution amiable ne peut être trouvée, vous pouvez, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, faire appel au Médiateur désigné par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (dans les cas relevant de sa compétence). Ce dernier peut être saisi soit par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française, FNMF – 255 rue

de Vaugirard, 75719 PARIS Cedex 15 ; soit par mail à : [mediation@mutualite.fr](mailto:mediation@mutualite.fr) ; soit directement via le site internet : <http://www.mediateur-mutualite.fr>.

Si Vous avez souscrit votre Contrat à distance par Internet, Vous pouvez également saisir le médiateur compétent en déposant plainte sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europ.eu.consumers/odr/>.

## PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE ESPACE ASSURÉ

<https://monespace.april.fr>

Rubrique Mes services et avantages.



# APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi, depuis sa création en 1988, l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance à travers les yeux de ses clients. Sa vision : rendre l'assurance plus simple et plus accessible.

Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir le leader des courtiers grossistes en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale. 3 800 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions spécialisées d'assurances (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique), ainsi que des prestations d'assistance, pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 798 M€.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Fax 0478536518 - [www.april.fr](http://www.april.fr)

S.A.S. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419  
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.  
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par Mutuelle Bleue,  
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**